

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL
AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION**

QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

1557 (XLIX). Rapport du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport annuel du Conseil de commerce et du développement¹,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;
2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations formulés sur cette question au cours des 1723^e et 1724^e séances du Conseil.

*1724^e séance plénière,
19 octobre 1970.*

1558 (XLIX). Rapport du Comité du programme et de la coordination

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa septième session²,

1. *Fait siennes* les recommandations qui y sont formulées;
2. *Transmet* à l'Assemblée générale ce rapport ainsi que les comptes rendus analytiques des séances du Comité³ consacrées au point de l'ordre du jour intitulé "Rapport sur la programmation et les budgets dans la famille des Nations Unies préparé par M. Bertrand, membre du Corps commun d'inspection";
3. *Demande* que le rapport qui sera établi par le Secrétaire général comme suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ soit présenté à l'Assemblée générale lors de la vingt-sixième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément n° 15 (A/8015).

² Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément n° 11 (E/4929).

³ E/AC.51/SR.292 à 295 et 297.

⁴ Voir A/8033, par. 10.

4. *Décide* que le Comité du programme et de la coordination examinera le rapport du Secrétaire général et fera connaître son opinion au Conseil.

*1724^e séance plénière,
19 octobre 1970.*

1560 (XLIX). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international⁵.

*1729^e séance plénière,
12 novembre 1970.*

1562 (XLIX). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale⁶.

*1731^e séance plénière,
13 novembre 1970.*

⁵ Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1970* (Washington [D.C.]). Un résumé du rapport a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4928.

⁶ Banque internationale pour la reconstruction et le développement — Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1970* (Washington [D.C.]); Société financière internationale, *Rapport annuel, 1970* (Washington [D.C.]). Un résumé de ces rapports a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4927.

D é c i s i o n

**Réexamen de la composition du Comité des ressources naturelles
(Point 10)**

A sa 1731^e séance, le 13 novembre 1970, le Conseil économique et social a décidé de modifier comme suit sa résolution 1535 (XLIX) du 27 juillet 1970 relative à la mise en valeur des ressources naturelles :

1. Au paragraphe 2, le chiffre "27" est remplacé par le chiffre "38".
2. Au paragraphe 3, le chiffre "13" est remplacé par le chiffre "19", de même que le chiffre "14".